



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(VVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

-----  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 05 JUILLET 2023  
-----

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

**Absents excusés** : M. Claude COUTON pouvoir à M. Frédéric BUONO, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE.

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

**Réf: 2023/07/13 - OBJET : Convention de mandat avec la société FRANCE BILLET pour le recouvrement des recettes afférentes à la vente de places de spectacles.**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L.1611-7-1, L.2121-29, L.2224-37, D.1611-19, D.1611-20, D.1611-26, D.1611-32-1 à D.1611-32-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction du 9 février 2017 de la Direction Générale des Finances Publiques, section gestion comptable public n° 17-0005, relative aux mandats passés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et de leurs dépenses,

Vu le projet de convention de mandat destiné à confier à la société FRANCE BILLET le recouvrement au nom et pour le compte de la commune, des recettes afférentes à la vente des places de spectacles commercialisées sur le réseau de cette société,

Vu l'avis conforme émis le 20 juin 2023 sur le projet de convention de mandat de la commune de Saint-Cyr-l'École, suivant son message électronique du même jour,

Accusé de réception en préfecture  
076717805456-20230705-2023-07-13-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2023

Considérant qu'il est proposé de confier par convention de mandat à la société FRANCE BILLET le recouvrement au nom et pour le compte de la commune, des recettes résultant de la vente des places de spectacles qu'elle aura effectuée sur son réseau de distribution au nom de la commune,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

### DELIBERE

**Article 1<sup>er</sup> :** **Décide à l'unanimité** de conclure une convention de mandat confiant à la société FRANCE BILLET sise 9, rue des Bateaux Lavois – 94268 Ivry cedex, le recouvrement au nom et pour le compte de la commune, des recettes afférentes à la vente des places de spectacles qu'elle aura effectuée sur son réseau de distribution, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

**Article 2 :** En contrepartie des prestations réalisées par la société FRANCE BILLET dans le cadre du mandat, **décide** de fixer sa rémunération de la manière suivante :

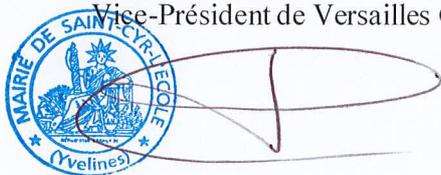
- soit 10 % (dix) pour cent du prix HT de la place de spectacle, avec un minimum de 2 € par place de spectacle.

**Article 3 :** **Habilite** le Maire à signer ce contrat ainsi que tout autre document y afférent en tant que de besoin.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 11 JUIL. 2023  
et par publication en ligne le : 11 JUIL. 2023

Saint-Cyr-l'École,  
le : 11 JUIL. 2023

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20230705-2023-07-13-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2023